



# COMMUNE DE MANSPACH

LE BULLETIN 2018



*Ils nous ont quittés ...*

**FREYBURGER Stéphane**

Décédé le 07/01/2018

**VANELLO Laura, Rose, Anna**

Décédée le 01/04/2018

**GERBER André**

Décédé le 19/08/2018

Veuf de Félice SCHNOEBELEN

*Ils se sont mariés...*

**EHKIRCH Didier**

et

**Liliane née MARTIN**

mariage célébré le 23/06/2018

**GENELOT Emmanuel, Richard, Bernard**

et

**Alina-Nicoleta JEBELEAN**

mariage célébré le 28/07/2018

*Ils sont arrivés...*

**VINCENT Sandro**

Né le 29/11/2017

Fils de Steve, Philippe, René VINCENT

Et de Athénaïs, Hildegarde FRICK

**SCHWEIZER Maé, Martin**

Né le 25/07/2018

Fils de Guillaume, Ronny, Dominique SCHWEIZER

Et de Margot, Marie, Suzanne KREUTTER

**GENTE Matteo, Christian, Bernard**

Né le 24/10/2018

Fils de Christophe, Raymond, Virgilio GENTE

Et de Jennifer, Marie WOLF

Pour vous tenir informés de l'actualité municipale ou obtenir des renseignements administratifs, allez sur le site [manspach.fr](http://manspach.fr)



Aujourd'hui 92 personnes de Manspach reçoivent les infos pratiques communales sur leur téléphone portable par SMS. Si vous souhaitez disposer de ce service gratuit, déposez dans la boîte aux lettres de la Mairie, un courrier sur lequel figure votre N° de portable et le nom de votre rue pour les infos pratiques de travaux, (route, eau, électricité, téléphone). Le nom et le prénom ne sont pas exigés pour respecter la confidentialité.

**En cas de besoin médical urgent :**

**Appeler le 15 SAMU**

**En cas d'accident domestique ou routier :**

**Appeler le 18 POMPIERS**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC : Lundi de 19 heures à 21 heures - Mardi de 13h30 à 17 heures - Vendredi de 8h30 à 12 heures**

**Nous contacter :**

**03 89 07 21 17**

**mairie.maspach@wanadoo.fr**

**manspach.fr**

## Le mot du Maire



Chères Manspachaises, chers Manspachois, chers Amis,

Si je mets à part l'effrayante évolution des conséquences du réchauffement climatique, cette année 2018 à Manspach est marquée par la clôture d'activité du corps de Sapeurs Pompiers de notre commune. Clôture liée à une baisse constante des effectifs, malgré de nombreuses campagnes de recrutement diligentées par M. le Chef de Corps Pascal BRAND, et relayées par les appels de la municipalité. Cette crise générale des vocations est étroitement liée aux nouveaux modes de vie, à l'éloignement de l'emploi, et aux exigences draconiennes de formation imposées par les S.D.I.S. Bénévolat, dévouement, don de soi, protection, assistance, sont autant d'attitudes qui pendant 70 ans ont marqué cette page d'histoire de Manspach qui se tourne aujourd'hui. Que tous ceux qui l'ont écrite soient chaleureusement remerciés.

Par ailleurs, cette année 2018 a été assez calme, les effectifs scolaires étaient encore suffisants et du côté climatique, nous n'avons pas eu à subir les violents orages dévastateurs qui ont frappé les vallées du Spechbach, du Soultzbach, du Traubach, ainsi que des communes du Jura alsacien. Il est vrai que nous avons déjà donné en Juin 2016. Toutefois, le dérèglement s'accélère, la canicule et les sécheresses s'accroissent, et le Krebsbach et la Lutter n'ont plus de ruisseau que le nom. L'eau de leurs cours disparaît d'avril à Novembre, nos ressources hydriques s'amenuisent, la biodiversité qui l'accompagnait s'effondre, le silence s'installe, menaçant pour l'avenir.... Les conséquences prévisibles de cette évolution (Orages, inondations, canicules, pénuries hydriques et alimentaires, migrations climatiques) font l'objet d'évaluations qui prévoient des mutations sociales, économiques et environnementales auxquelles nos entreprises, notre agriculture, nos gouvernements et leurs administrations ne sont pas préparés ... M. Le Ministre Nicolas Hulot voulait lancer ce chantier, ce lui fut interdit pour protéger les intérêts des lobbies, du nucléaire, des transports carbonés, sans oublier les influences de la grande distribution, du tourisme de masse, des compagnies pétrolières, des agricultures pêches intensives etc.... Cette volonté de protection des rentes de situations privées au détriment de l'avenir de la planète, des services publics, et surtout des populations, écrase toutes les initiatives allant dans le sens de la préservation des possibilités de vie de l'humanité sur la planète à moyen terme. La sénescence du système jupitérien est d'ailleurs clairement avouée par une gouvernance incapable de faire autre chose que des « petits pas écologiques » dès lors que « des pas de géant » pas forcément agréables, s'imposent pour assurer une évolution durable comme le suggérait Jacques CHIRAC qui au sommet de La Terre à Johannesburg le 2 Septembre 2002 déclarait déjà: **« Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables »**, 16 ans déjà. La république en marche regarde effectivement ailleurs, et elle n'a rien compris du sens profond du discours du Président Jacques Chirac, ni de la démission de son Ministre Nicolas HULOT. Pourtant, dans nos campagnes, nous, les français ordinaires, ou gaulois ordinaires pour certains, avons parfaitement compris ces deux messages. Sachons ensemble les faire prospérer à notre échelle, dans tous nos choix et gestes quotidiens. Ce n'est pas simple, mais notre avenir est engagé. C'est avec une pensée particulière pour celles et ceux qui se sont installés à Manspach cette année, que je souhaite à tous les Manspachois de rester en bonne santé pour vivre sereinement ensemble. Joyeux Noël et bonne et heureuse année 2019.

Dany DIETMANN, Maire de Manspach

# INFOS

## INSEE-RECENSEMENT

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la population de Manspach s'élevait à :

571 Habitants

Le prochain recensement de la commune de Manspach aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019, et sera assuré par Mme Mirreille LINDER secrétaire de mairie de Manspach. Réservez-lui le meilleur accueil.

**R.P.I. ALTENACH MANSPACH RENTREE 2019** : A la rentrée de Septembre 2018, le R.P.I. Altenach –Manspach comptait 61 élèves répartis en 3 classes. Les prévisions de rentrée 2019 font tomber ce chiffre à 53 élèves et ne permettent pas, en l'état actuel, le maintien de 3 classes au sein du R.P.I. Messieurs les Maires des 2 communes se sont réunis à Manspach le 16 Octobre avec Mme GANZITTI Inspectrice de l'Education Nationale, pour envisager les différentes solutions qui iraient de la fermeture d'une classe du R.P.I., à l'élaboration d'un R.P.I. plus grand permettant de garder des classes à 2 niveaux. Les maires des 2 communes ont demandé à Mme l'Inspectrice d'organiser avant Janvier 2019, une réunion permettant de poser clairement sur table, tous les chiffres relatifs aux différents scénaris envisageables, afin de prendre une décision avant le mois de Mars 2019, de sorte à informer clairement les parents et les aides maternelles, et permettre au personnel enseignant de participer au mouvement du personnel de fin mars, en connaissance de cause. Malgré une augmentation régulière de la population, nous assistons à une très forte diminution des naissances. Pour ce qui concerne les dérogations scolaires, les arrivées et les départs s'équilibrent du fait de la présence des assistantes maternelles. Dans une évolution très rapide des contraintes sociales et économiques, la mobilité professionnelle s'accroît, et crée de nouveaux espaces d'organisation et de contraintes de la vie quotidienne où l'école et l'éducation deviennent hélas, des variables d'ajustement. Il convient plus que jamais, de prendre cet élément en compte, sachant que les communes rurales se sont vues privées par l'Etat, d'une part importante des modestes moyens qui leur permettaient d'investir. En disant qu'à Manspach et Altenach nous avons les équipements pédagogiques rénovés qui pourraient être intégrés dans un R.P.I. élargi, les Maires de Manspach et d'Altenach disent aussi qu'il est hors de question d'aller investir ailleurs alors que nous disposons de classes rénovées, d'installations sportives, que nous sommes à deux pas du site pédagogique de la maison de la nature et de la piste cyclable, que nous disposons avec TREMA d'une association de sympathisants qui aident les écoles à financer des projets (piscines, sorties, animations culturelles etc...) sans parler du réseau d'assistantes maternelles des 2 villages. Au mois de Mars, nous serons fixés, et la voie positive pour les écoliers sera tracée.

## LIGUE CONTRE LE CANCER :

La quête organisée dans la Commune au profit de la Ligue contre le Cancer s'élève pour l'année 2018 à : 2.100,- Euros  
Pour information en 2017 le bénéfice était de 2.010,- Euros.

## ARCHIVES COMMUNALES

La 2<sup>ème</sup> session des archives est terminée, la Commune détient désormais une bonne base pour poursuivre le travail des archives de la Commune.

Le coût total (budget 2017 et budget 2018) de cette opération s'élève à 6.000 €.

## EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION

A Manspach en 2018, 76,15% des foyers sont partiellement ou totalement exonérés de la taxe d'habitation

## IMPÔTS LOCAUX

Variation nulle des taux entre 2017 et 2018

Code commune	Libellé commune	Nombre de nouveaux exonérés	Montant du dégrèvement en 2020 (€)	Nombre actuel d'exonérés et de non exonérés ayant une TH nulle	Nombre total de foyers TH dans la commune	Ratio Nombre de nouveaux exonérés / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)	Ratio Nombre total d'exonérés et TH nulle / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)
68200	MANSPACH	156	86143	26	239	65,27	76,15

## 2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'on des taux de référence (col.8) modifié le plafond fiscal col.3 (ex. à déduire, col.15 page 2) une variation dégressive des taux doit obligatoirement être codée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (col.4)	Taux de référence 2018 (col.8 x col.4)	3. TAUX VOTES (col.13)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (col.9 x col.11)	Produit correspondant (col.10 x col.11)	
Taxe d'habitation	14,39	147,248 = 1,0000000 (6 décimales)	14,39		677 100	97.435	
Taxe foncière (BM)	9,00		9,00		445 900	40.134	
Taxe foncière (non BM)	47,93		47,93		20 200	9.682	
CFE	>>>						
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer QUINCON dans la cellule ci-contre):						Produit fiscal attendu	147.248

Si votre T.H. a progressé en 2018, cela peut être dû, à une variation de vos bases d'imposition, à une variation des taux de la C.C.S.A.L. et la prise en compte de la **taxe GEMAPI**

**Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations:** Afin de limiter les conséquences liées aux intempéries de plus en plus violentes, la loi impose la nécessité d'une gestion hydrologique cohérente et spécialisée, des bassins versants par l'intercommunalité, et instituée à cet effet, une **taxe GEMAPI** dont le montant se situe entre 0 et 40 €/habt/an. Pour le Bassin Versant de la Largue, c'est l'E.P.A.G.E (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) anciennement SMARL, qui gère les cours d'eau du bassin versant. Pour 2019, la taxe GEMAPI a été fixée à 4,53 €/habt/an. La moyenne nationale étant de 5,08€ par habitant en 2018.

## EXPLOSION DU BUDGET EAU PAR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

La communauté de communes Sud Alsace Largue, sans bilan financier analytique des différents modes d'assainissement du territoire, a jugé pertinent de niveler à la louche, les coûts d'assainissement sur la totalité de son territoire sans tenir compte des différences d'équipement et de fonctionnement des différentes communes bénéficiant de l'assainissement collectif. A Manspach, depuis 1994 nous nous étions dotés d'un « dispositif épuratoire », la rhizosphère, qui nous permettait d'atteindre sans problème, les performances nécessaires d'assainissement pour respecter la qualité d'objectif de l'eau de la Largue comme nous le demande toujours la Directive Cadre Européenne. La municipalité était parvenue à financer ce projet, à l'entretenir, en demandant aux foyers une contribution d'assainissement de fonctionnement de 0,25€ par m3 d'eau .

Pour une famille manspachoise avec 2 enfants, consommant en moyenne 120m3 par an, la facture liée à l'eau s'établissait ainsi avant 2018 : (Source : ONSEA)

Eau potable :  $1,92 \text{ €/m}^3 \times 120\text{m}^3 = 230,40\text{€}$  ( dont abonnement part fixe 50€)

Redevances voies navigables + protection de la ressource + pollution  $0,46\text{€/m}^3 = 55,20\text{€}$

Tarif des 120m3 d'Eau potable H.T.: 285,60€ soit 2,38€/m3 H.T.

• Montant de la T.V.A. 5,5% =  $301,31\text{€} + (\text{Assainissement} : 0,25\text{€/m}^3 \times 120 = 30\text{€})$

• **TOTAL: 331,31 € /an 2,76 € TTC/m3**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la loi a transféré la compétence assainissement collectif des communes à la communauté de communes. Cette dernière a décidé de moyenniser les dépenses sur tout le territoire; ce qui augmente de 200 à 400% les tarifs des communes disposant de rhizosphères.

Sans la mise en œuvre de cette loi, la commune n'aurait eu aucun problème pour poursuivre la gestion de l'assainissement ni la modernisation de la rhizosphère pour un coût global de l'eau inférieur à 4 €/m3 comprenant eau et assainissement.

eaufrance



L'excellente qualité de l'eau potable en France est attestée par une conformité à la réglementation dans plus de 99% des cas. Le prix moyen du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 3,92 €/m<sup>3</sup> TTC au 1er janvier 2017 pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, dont 2,03 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 1,89 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

### NOUVEAUX TARIFS CCSAL

PART FIXE : 63,27€

PART VARIABLE: 2,62 €/m3

Famille 2 personnes avec 2 enfants : Conso : 120 m3

MANSPACH :

Eau potable : 301,31

Assainissement: 376,80 €

**TOTAL : 678 €/an  
5,58€ TTC/m3**

soit une augmentation de  
208%



Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe que je démissionne du poste de Vice Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Cette décision est motivée par le fait que les orientations choisies par la gouvernance de la C.C.S.A.L. vont à l'encontre de la mise en œuvre d'une taxe d'assainissement différenciée avec lissage dans le temps, comme le souhaitent, le Conseil Municipal et les administrés de la Commune de Manspach dont je suis Maire. N'ayant aucune appétence pour ce genre de double jeu, le Maire que je suis tient à rester droit dans ses bottes, pour regagner sa liberté d'action et de parole face à des administrés qui ne font plus aucune confiance à la Communauté de Communes. Je tiens par contre à conserver mon siège de délégué communautaire de la commune de Manspach auprès de le CCSAL.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Dany DIETMANN

Chevalier de la Légion d'Honneur, Maire de Manspach

## TRAVAUX



### 3ème TRANCHE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS : 316.000,- Euros

Suite aux études de réseau décidées par le C.M. et diligentés par le Syndicat départemental d'Electricité, l'entreprise ENEDIS va débiter l'organisation des travaux dès l'hiver. Ils concerneront la fin de la rue de l'Eglise, la rue du Moulin, la rue de la Chapelle, la rue du Viaduc et la rue des Tuiliers. Cela permettra de finaliser les trottoirs de la rue des Tuiliers. Ces travaux sont synchronisés avec la pose de la fibre haut débit. Il est rappelé que l'enfouissement des réseaux secs est une double réponse à l'adaptation au réchauffement climatique : Sécurisation des réseaux aériens face aux aléas de très fortes intempéries à venir. Plus d'obstacles aux projets d'arborescences à tiges moyennes et hautes pour tempérer les séquences caniculaires en maintenant l'humidité des sols. Le Conseil Municipal a lancé la procédure d'étude et d'aménagement de la 4° tranche qui englobe la totalité de la rue St Léger, rue des Vergers/Jardin, rue de la Forêt.

### RENOVATION ET AMENAGEMENT

Les volets vétustes de la maison dîmière posaient de nombreux problèmes aux locataires. Le Conseil Municipal a décidé de les remplacer par des volets alu. C'est l'entreprise TRYBA qui a obtenu le marché pour un coût de 21.800,- Euros.

De même, lors de l'aménagement de la maison dîmière, il avait été prévu de réaliser des carports, afin de permettre d'abriter les voitures. La région ayant lancé un plan de promotion des constructions en bois, le C.M. a décidé de profiter de cette opportunité pour obtenir une subvention conséquente permettant de faire aboutir le projet dans les meilleures conditions.

C'est l'entreprise ARKOBOIS qui a obtenu le marché pour un montant de 29.160,- Euros. La subvention de la REGION Grand Est s'élevant à 10.000,- Euros.

### TRANSITION ENERGETIQUE

Afin de poursuivre les efforts dans le sens de la transition énergétique, nous avons mis à profit les aides proposées par le Pays du Sundgau au travers du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air-Énergie Territorial).

Nous avons choisi de faire passer tous nos lampadaires d'éclairage public à la technologie « Led ».

C'est l'entreprise « BIHL Electricité » qui a effectué cette mise à niveau. Nous sommes passés de lampes vapeur de mercure de 125 W à des lampes LED 40 W.

Les frais de la facture énergétique de l'éclairage public ont diminué de 2.200,- Euros par an depuis 2017.

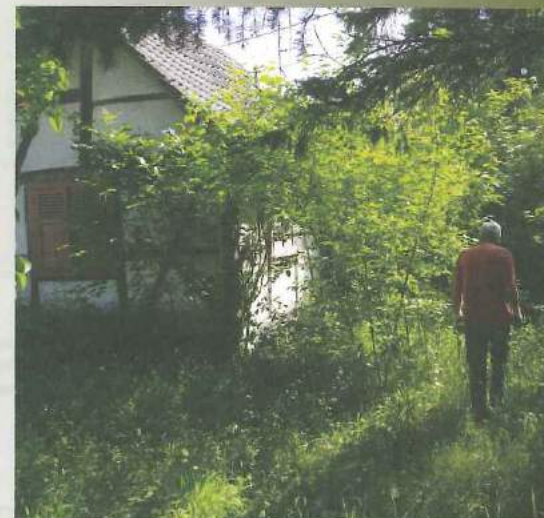


## QUEL AVENIR POUR LA PETITE MAISON?



La propriété Lidy sise au N° 1 de la rue de l'Eglise n'est plus occupée depuis plusieurs années et vient d'être acquise par la commune. Cette propriété se compose de 7,20 ares de terrain et d'une petite maison à colombage. Construites en nombre à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ces maisons ont aujourd'hui quasiment disparu. Curieusement, celles qui restent, sont toutes construites sur des parcelles étroites perpendiculaires à l'axe principal de circulation. Il en reste quelques unes, notamment à Village-Neuf, à Rosenau ou Neuweg où elles appartenaient à des bateliers, des pêcheurs, des orpailleurs, ou des journaliers travaillant dans les fermes alentours. Lorsque cette maison fut construite, le Krebsbach ne passait pas à côté de la maison, mais passait devant la maison pour suivre l'actuelle rue de l'Eglise pour prendre la rue du Moulin et rejoindre la Largue. Dès qu'elle fut acquise, cette maison fit l'objet d'un pré nettoyage où toutes les affaires de cuisine et vestiges consommables furent évacués par des Conseillers municipaux. Les abords de la maison furent dégagés et nettoyés par Cédric Sauner, ouvrier intercommunal.

Cette maison dispose d'un intérêt patrimonial certain, mais difficilement exploitable sur site compte tenu de l'exiguïté du terrain. L'acquisition ayant été décidée compte tenu de sa proximité immédiate du carrefour, et d'aménagements futurs à prévoir compte tenu de l'évolution des aménagements routiers prévisibles dans cette zone, le Conseil Municipal veut se donner le temps de la réflexion car entre le démontage remontage sur un autre site, et la démolition pure et simple, il convient d'aborder cette question avec une approche et une vision qui pourraient faire de cette maison un atout pour valoriser le village dans un projet permettant de faire la jonction entre la vie d'un villageois du passé, et la vie d'un villageois d'aujourd'hui et de demain. La boîte à idée est ouverte!





## CONSULTEZ LE CADASTRE SOLAIRE

Découvrez en un clic la rentabilité d'une installation sur votre toit  
et faites-la réaliser par les meilleurs spécialistes

A l'initiative du PAYS du SUNDGAU, les communes du Sundgau dont MANSBACH, disposons d'un CADASTRE SOLAIRE accessible à tous. Sur ce cadastre vous trouverez une vue aérienne de votre propriété faisant apparaître les intensités d'ensoleillement aux différents points de votre bien, et les possibilités d'exploitation solaire s'y rapportant.

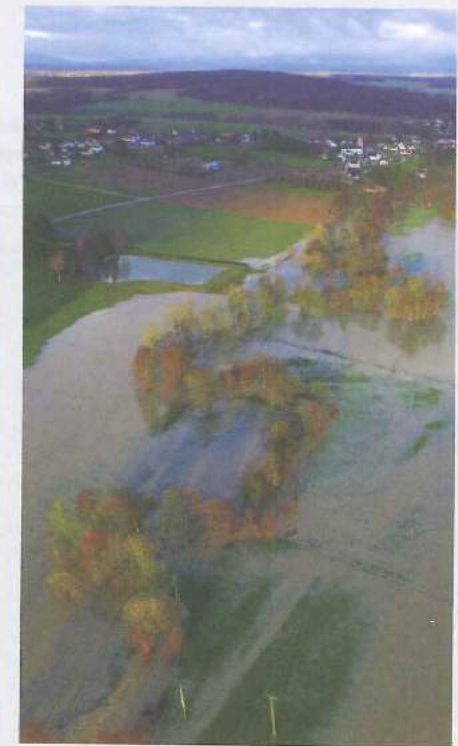
Vous disposez également en ligne d'un simulateur de chiffrage d'investissement potentiel.

[www.pays-sundgau.fr/cadastre-solaire-du-pays-du-sundgau.htm](http://www.pays-sundgau.fr/cadastre-solaire-du-pays-du-sundgau.htm)

<https://cadastre-solaire.pays-sundgau.insunwetrust.solar/simulateur>

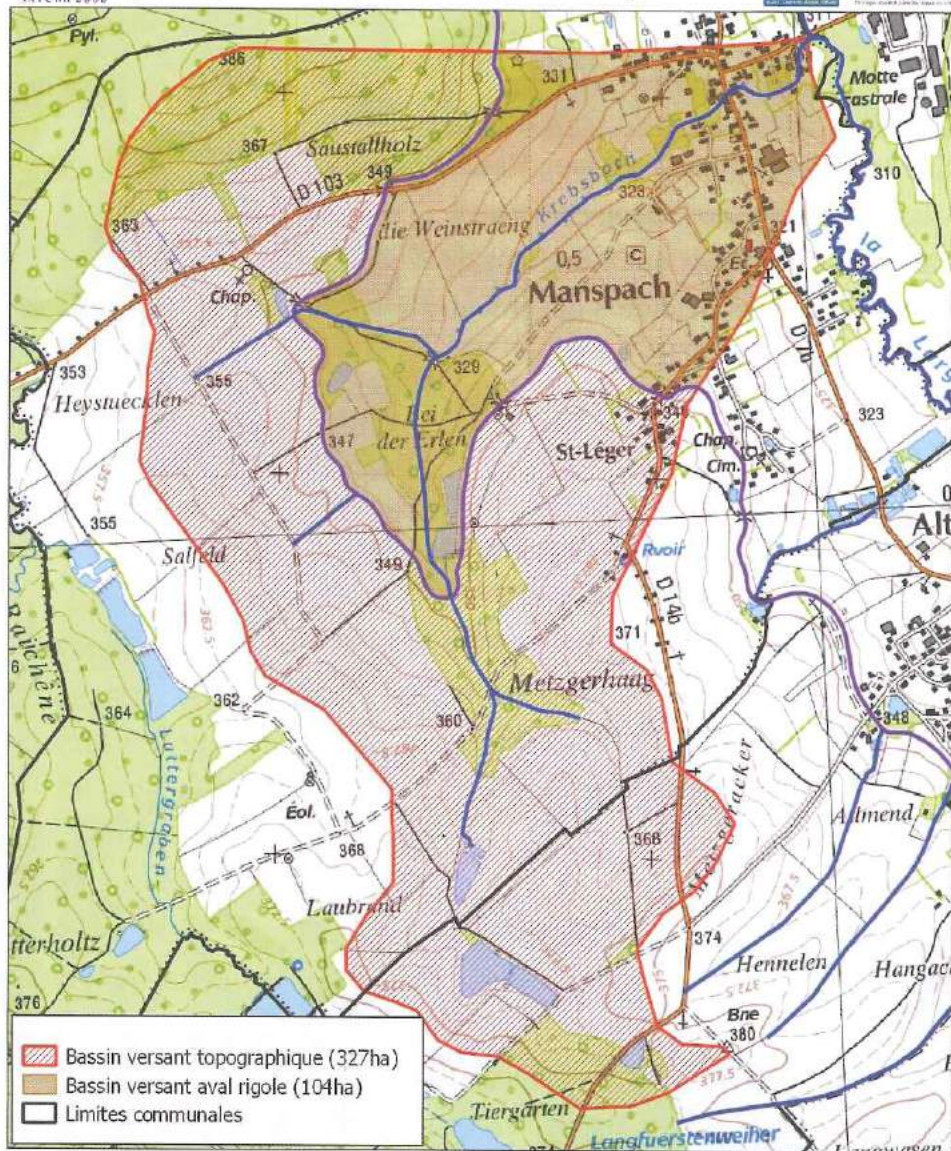
**INFORMATION TRANSITION ENERGETIQUE:** Le premier projet industriel sundgavien, de production d'énergie photovoltaïque par champ de panneaux solaires, va apparaître à RETZWILLER dans les prochains mois, sur les cinq hectares qui se trouvent juste après le viaduc sur la gauche de la D26 allant à Retzwiller. Cette installation permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique de 4000 habitants.





**2018... en 10 images :** les inondations catastrophiques du mois de Juin, l'assèchement du KREBSBACH, de la LUTTER, la baisse de niveau de l'étang communal, la chute des feuilles mortes début août, la détresse des vaches qui n'ont plus de prairie, les arbres attaqués par de nombreux parasites, les agriculteurs qui emballent la paille de maïs, le colza qui ne pousse pas, le maïs qui sèche sur pieds. Une canicule qui n'en finissait plus, et quatre mois sans pluie. Comment ne pas penser à tous ces scientifiques qui depuis plus de 20 ans nous prévoyaient déjà tout cela point par point à cause de la poursuite des augmentations de rejets de CO<sup>2</sup> d'année en année ? En clair cela veut dire qu'il y a de très fortes probabilités que les choses continuent à s'intensifier, et que l'attitude intelligente consiste à prévoir tout ce qu'il est possible de faire et surtout de changer dans notre quotidien, pour atténuer les conséquences de ces évolutions climatiques, sur les ressources en eau, sur les inondations, sur les séquences caniculaires, sur les modes agricoles, sur nos modes de déplacements, et nos habitudes consuméristes. Il faut absolument prévoir, imaginer et accepter de changer.





Source: BD Parcellaire® V1.2, SCAN25 ©IGN-2012  
 Source données: EPAGE Largue, BUJO  
 Réalisation: EPAGE Largue, 2018  
 Echelle: 1/12 500

0 0.5 1 km



## RADIOSCOPIE HYDRAULIQUE DU BAN COMMUNAL DE MANSPACH

À l'heure où le réchauffement climatique impose une progression régulière des températures et des événements climatiques violents, il était nécessaire d'évaluer avec précision le contexte hydraulique de la commune de Manspach pour tenter de prévoir au mieux les écoulements potentiels en cas d'orages violents.

Il a été demandé aux services d'ingénierie de l'E.P.A.G.E. Largue de modéliser le bassin versant du Krebsbach (*délimité par le trait rouge*) qui occupe 327 ha sur les 512 hectares de la totalité du ban communal. Ce bassin versant du Krebsbach est traversé par la RIGOLE, et cette Rigole présente l'avantage de collecter les écoulements qui viennent de l'amont, soit le ruissellement de 223 ha. Entre la Rigole et le village, le bassin versant du Krebsbach se réduit à 104 ha, auxquels il convient d'ajouter une petite dizaine d'hectares au Nord, entre la Rigole et la rue du Viaduc, et la même chose au Sud, entre la Rigole et la rue de la Vallée. Soient 110 hectares de ruissellements à prendre en compte lorsqu'il s'agit de se protéger des inondations des logements des maisons. En se rapportant aux événements climatiques du 4 Juin 2018, la commune de DIEFMATTEN a subi un orage qui a précipité 80 litres d'eau par m<sup>2</sup> en 1 heure. Un tel événement sur Manspach se traduirait par un ruissellement de 88 000 m<sup>3</sup> d'eau à l'heure, sans compter les apports éventuels des déversoirs de la Rigole. Nous sommes loin des 200 à 300 l qui sont tombés sur le département de l'Aude, mais il est clair, qu'à partir de 60 l/heure, les garages, les sous-sols non protégés en contrebas des chaussées ou des terrains en pente, sont fortement menacés. Les volumes d'eau sont tels qu'aucun réseau communal n'est en mesure d'absorber ces masses hydriques. **Il appartient donc à la commune** d'entretenir et d'optimiser son réseau d'écoulement des eaux pluviales et d'organiser les ruissellements superficiels; **à l'association foncière** d'entretenir ses fossés et de ne pas les diriger vers les réseaux communaux, mais plutôt vers des prés d'épandage et les cours d'eau naturels chaque fois que c'est possible; **aux agriculteurs** de privilégier l'herbe ou les cultures d'hiver pour ralentir les écoulements dans tous les secteurs pentus à proximité du village et de privilégier le non labour pour la culture du maïs en zones de fort ruissellement. Il appartient également **aux particuliers** de diriger les écoulements, de rehausser les niveaux de terrain pour protéger les entrées de sous-sols, d'éviter le plus possible, l'imperméabilisation des sols, d'installer des clapets anti retour sur les tuyaux d'évacuation des infiltrations dans les caves pour éviter les retours des réseaux en charge, et prévoir le cas échéant des batardeaux amovibles empêchant l'eau d'entrer dans la maison. **L'inondation est l'affaire de tous.** En dehors de cela, il y a également l'E.P.A.G.E. (ex SMARL), qui se charge de l'entretien des cours d'eau, des ripisylves et des zones humides et inondables.

les services de la Navigation qui ont la lourde tâche d'assurer les fonctionnalités de la Rigole dont son rôle tacite de protection des villages en contre-bas comme Manspach.

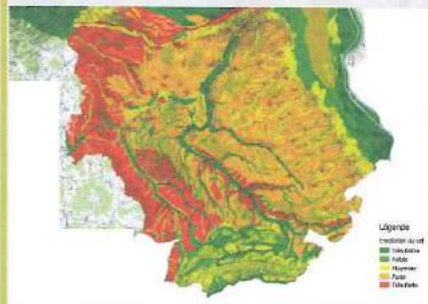
En tenant compte de l'évolution dramatique des événements climatiques, il est fortement déconseillé d'aménager les sous-sols en logements ou en espaces de vie dès lors qu'ils se trouvent en contre-bas d'une voirie ou d'une pente extérieure.

Si nous sommes parfaitement en mesure de maîtriser des épisodes pluvieux normaux qui s'étalent sur plusieurs jours, personne n'est en mesure de maîtriser les trombes d'eau précipitées par des orages stationnaires qui déversent 800 à 1000 tonnes d'eau à l'hectare en moins d'une heure, comme ce fut le cas à Soppe le haut ou Diefmatten, en Juin dernier. Ne parlons pas de l'Aude où ce sont 2000 à 3000 tonnes d'eau à l'hectare qui sont tombées, balayant les bassins de rétention prévus, comme des fétus de paille, et créant des vagues de rupture atteignant les étages des maisons. Dieu merci! Nous n'en sommes heureusement pas là, mais nous ne savons pas encore lire les conséquences du réchauffement climatique. Nous devons tous réviser le catalogue de nos habitudes et certitudes. Suite au travail qui a déjà été réalisé pour ce qui concerne les réseaux d'eaux pluviales, nous allons nous rapprocher des services de la chambre d'agriculture pour organiser au sein de l'association foncière, avec tous les agriculteurs travaillant sur la commune, un schéma d'aménagement visant à minimiser les impacts sur le village, relatifs au ralentissement dynamique des ruissellements dans les cultures, et l'évitement des coulées d'eau boueuses. L'élaboration de ce schéma va bénéficier dans son 11<sup>e</sup> Programme, des subventionnements de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et intégrer le schéma territorial global du bassin versant de L'EPAGE Largue.

La Chambre d'agriculture est venue présenter aux Maires sundgauviens à Altkirch, l'ensemble des travaux qu'elle a déjà réalisés, et ce qu'elle propose de poursuivre avec les acteurs des territoires où les agriculteurs et les habitants ont décidé de faire cause commune pour lutter contre les inondations. Le schéma ci-contre, présenté par la chambre d'agriculture a décliné la hiérarchie à mettre en œuvre pour atténuer l'intensité des ruissellements générateurs de coulées de boues.

Il est ressorti de cette réunion de spécialistes, que les bassins de retenue ne doivent être envisagés qu'en tout dernier ressort, lorsque toutes les autres solutions auront été explorées. Ils sont difficiles à faire accepter par les propriétaires des terrains nécessaires. Ils imposent des pertes considérables de terrain et de ressources agricoles, ils coûtent très cher ; entre 200 000 et 800 000 €, ils demandent un entretien annuel de 2000 à 3000 €, et sont terriblement dangereux en cas de rupture, en générant une vague submersive particulièrement meurtrière comme ce fut le cas dans l'Aude.

Sur Manspach, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés dans la partie urbanisée, et la page qui suit illustre les zones de ruissellement, certains aménagements spécifiques d'évacuation rapide des eaux pluviales vers le Krebsbach, et les zones sensibles où un surcroît de précautions doit être pris par les propriétaires, face aux conséquences des événements pluvieux majeurs que le réchauffement climatique risque de nous apporter.



Protection SCHWINDRATZHEIM



NON LABOUR

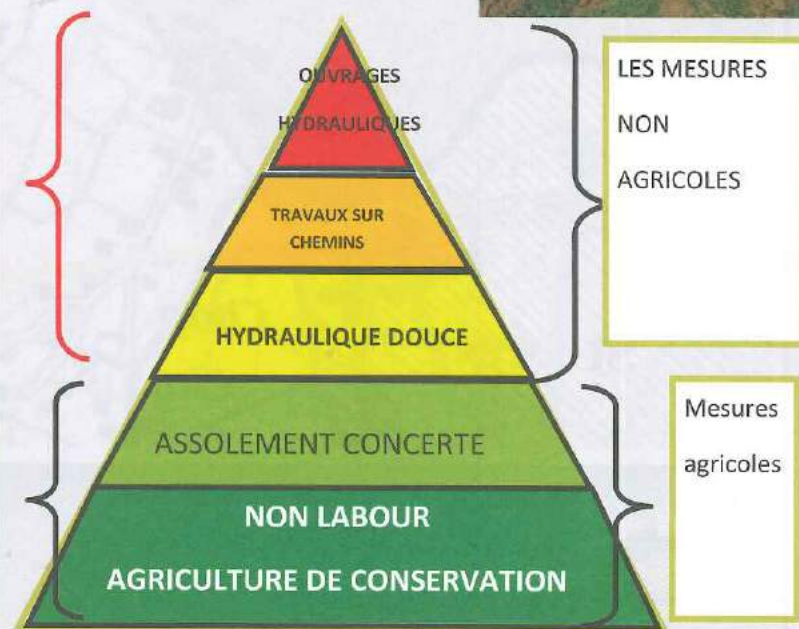


RUISSellement BOUES AGRICOLES



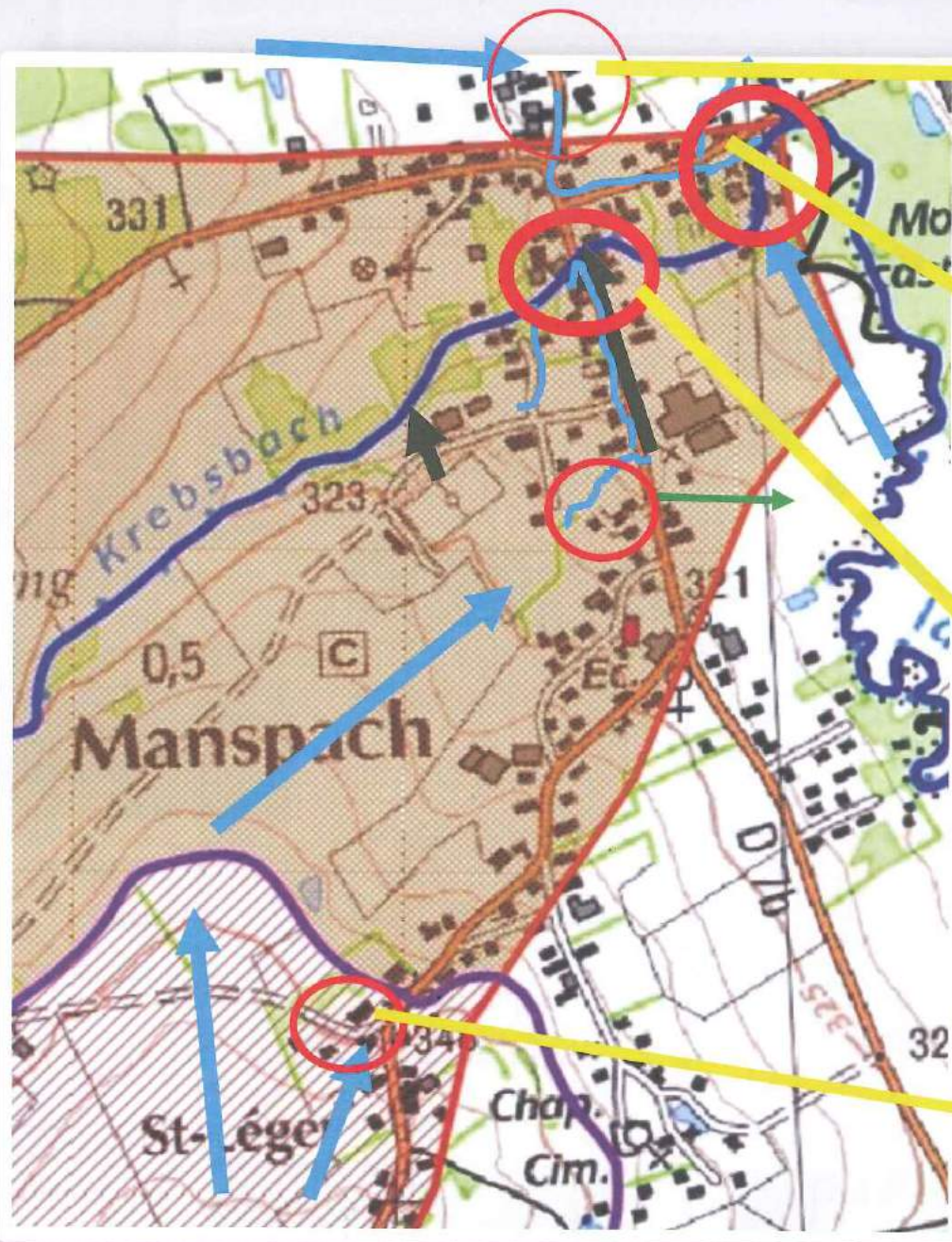
Empêcher qu'elles ne prennent de l'ampleur et arrivent jusqu'aux habitations.

Protéger le capital sol et prévenir l'apparition des coulées de boues.



LES MESURES NON AGRICOLES

Mesures agricoles







**RUE DU VIADUC :** Espace soumis à ruissellements amplifiés en cas de surverse de la Rigole. Canalisations par fossé d'association foncière aménagé, relié au niveau de la rue du Viaduc à une canalisation de 800mm allant directement à la Largue sous la rue du lotissement de la Roselière. Ruissellement possible vers la rue du Moulin. Dans les années 80, l'eau a traversé le restaurant Gantert et contribué à l'inondation de plusieurs maisons et sous sols de la rue du Moulin. Il n'y a pas de menace de submersion de rez de chaussée.

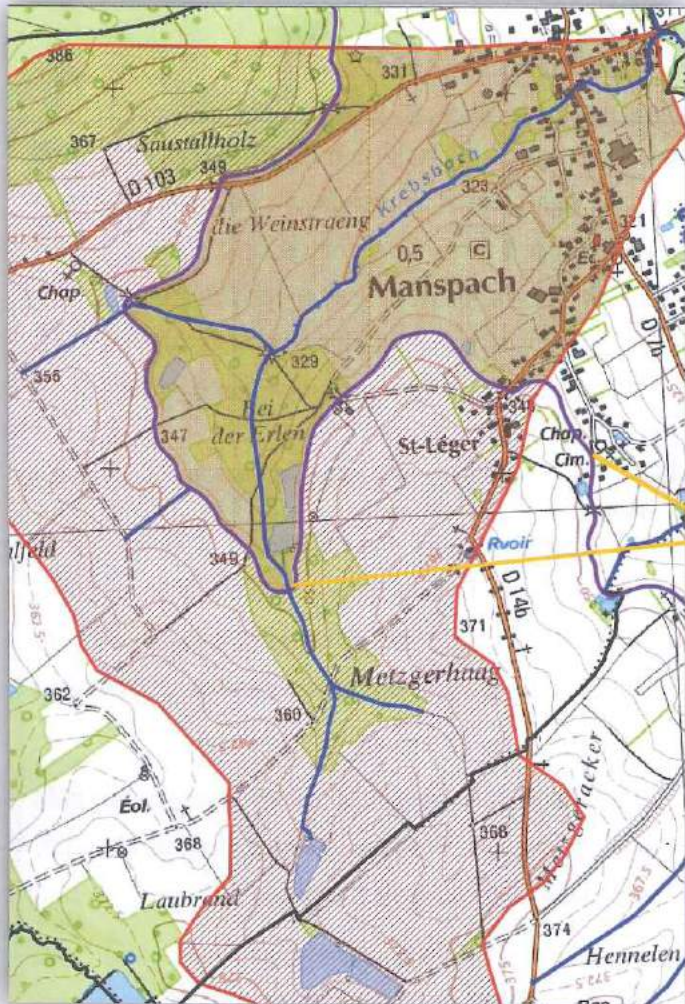
**RUE DU MOULIN :** C'est le point bas du village, où le Conseil Général a imposé une surélévation de la D103, pour la mettre en hors gel. Cela induit un ruissellement en direction des maisons et des garages et sous sols. Cette rue reçoit à la fois les ruissellements venant des rues de la Chapelle, du Viaduc, et de l'Eglise. Par le fait que le pont de la Largue est surélevé par rapport au niveau de la rue dans le village, l'écoulement vers la Largue se fait par le réseau d'évacuation dimensionné à 1200mm et par les propriétés privées les plus basses. Cette situation règle sa gravité sur le niveau du Krebsbach et surtout sur le chenal de débordement de la Largue. Cette concomitance entre un orage violent sur Manspach et le débordement de la Largue ne s'est heureusement jamais produite.

**RUE DE L'ÉGLISE :** Dans sa partie basse, la rue de l'Eglise a quelques maisons qui sont clairement menacées, notamment celle de M. Gissinger où le rez de chaussée est en contre bas, et le rez de chaussée de M. et Mme Clar. Pour les autres, il subsiste néanmoins quelques zones de ruissellement qui ne devraient pas menacer les logements d'habitation. La mise en place par la commune d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales de 600 mm dans la partie basse sur la droite de la rue de l'Eglise, a largement atténué les inondations de la chaussée. Une canalisation d'évacuation a également été placée dans la rue des Aulnes à hauteur du Stade. Face à l'évolution des événements climatiques, le Conseil Municipal a décidé de développer avec la profession agricole, une étude permettant de faire du terrain communal de 1,3 ha, situé entre le stade et le fossé d'association foncière du fond de vallon, une Z.R.D. ou zone de ralentissement dynamique capable de réduire significativement la vitesse des ruissellements durant les orages...ce qui pourrait sécuriser toute la partie basse de la rue de l'Eglise.

**RUE DE LA FORÊT :** Il y a lieu de redéfinir, avec les agriculteurs concernés et les conseils de la chambre d'agriculture, des modes culturaux en mesure de réorienter les ruissellements vers des espaces non urbanisés s'écoulant dans la Rigole.

Nous devons tous intégrer le fait qu'au-delà de 50 mm/heure de pluie, les réseaux hydrauliques urbains sont incapables, en surfaces imperméabilisées et canalisées, d'absorber les volumes d'eau ruisselants, ils ne peuvent que les modérer. A part les rehausses de terrain, les batardeaux et les clapets anti-retour dans les sous-sols, nous sommes bien faibles. Ce sont les zones humides et inondables, les prairies, les cultures d'hiver, les cultures sans labours, les haies, la protection des bosquets qui sont les seuls capables d'atténuer les risques d'inondation.

-  Ruissellement
-  Tuyaux d'évacuation
-  Servitude d'évacuation E.P.
-  Chenaux de ruissellement



## LE KREBSBACH A LA RECHERCHE DE SA SOURCE

Le Krebsbach prenait sa source à l'Ouest de Manspach , à la sortie du bois du *Metzgerhaag*, et creusait son vallon pour traverser Manspach et confluer avec la Largue à l'amont immédiat du pont de la D.103, direction Dannemarie. Tout aurait dû continuer comme cela si Napoléon en 1804 n'avait pas relancé les travaux du Canal du Rhône au Rhin. Après bien des déboires liés à son alimentation en eau, le canal s'appellera le "Canal Monsieur", il fut livré à la navigation en décembre 1832. Afin d'alimenter le canal en eau à son bief de partage à Valdieu, il fut décidé de prendre l'eau de la Largue à Friesen et de l'acheminer par la Rigole qui passe derrière le cimetière de Manspach, et coupe le Krebsbach pour récupérer son eau. La Rigole de l'époque n'était pas très étanche, les fuites permirent au Krebsbach de récupérer un débit minimum. Ce sont d'ailleurs les fuites de la Rigole derrière le cimetière qui ruinèrent les fondations et écroulèrent l'Eglise située dans le Cimetière. L'actuelle chapelle du cimetière est le seul vestige de la sacristie de cette église disparue. Lorsque dans les années 1990, le SMARL (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue) réalisa le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Il fut demandé à V.N.F. avec l'injonction de l'Etat, de supprimer le maximum de fuites de la Rigole, du Canal et des Ecluses. Cela fut fait, et cela supprima localement les apports d'eau au Krebsbach, lui imposant l'assèchement sur plusieurs mois de l'année. La Largue quant à elle, a quasiment doublé son débit en périodes d'étiage, ce qui lui a permis de repasser en 1<sup>o</sup> catégorie piscicole entre Seppois et Wolfersdorf, et de retrouver sa biodiversité piscicole d'antan. La Directive cadre Européenne sur l'eau, exigeant le rétablissement de la continuité physique et biodiversitaire des cours d'eau, l'EPAGE, VNF, l'ETAT, et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ont donné leur accord pour reconnecter le Krebsbach avec sa source en passant sous la Rigole avec un financement à 80% de la part d'AERM. Les choses sont enclenchées, le dossier suit son cours, et si tout se passe bien, les Manspachois retrouveront



Le KREBSBACH d'Av



# L'EPOPEE DU CORPS DE SAPEURS POMPIERS DE MANSPACH

Avec la fermeture du Corps de Sapeurs Pompiers de Manspach, une page de l'histoire communale se tourne. Pour les plus anciens habitants de Manspach, cette histoire fait partie de leur vie, car en dehors de la protection civile et de tous ses drames, les pompiers ont également animé la vie associative du village. La marche populaire est l'un de leurs plus prestigieux fleurons, et sans cette manifestation le mois de Novembre a éveillé de fortes nostalgies. Toutefois, nous avons la chance de disposer sur internet d'un site remarquable « [Pompiers de MANSPACH](#) » qui retrace fidèlement cette épopée, en relatant tous les événements qui ont marqué ces 70 années de dévouement. C'est Pascal BRAND et sa famille qui ont construit ce superbe site que vous devez absolument visiter. Merci à eux pour ce remarquable travail de mémoire. Comme tous les habitants n'ont pas forcément accès à internet, la municipalité profitera de la projection de Noël pour montrer ces images.

Commémoration du 70ème anniversaire du CPI le 25/09/2016



Le Corps des Sapeurs Pompiers de Manspach a été fondé le 1er janvier 1946. Les huit membres fondateurs étaient MM. Probst Arthur (Chef de Corps), Jaeger Auguste, Jaeger Léon, Kohler Lucien, Koenig Marcel, Wallier Joseph, Lamère Gustave et Boeglen Lucien.

Selon le registre matricule datant de 1946 ainsi que les arrêtés municipaux, 67 Sapeurs Pompiers Volontaires ont été enregistrés dans les rangs du Corps de Première Intervention.

Le Centre de Première Intervention de Manspach a officiellement été fermé le 1er Septembre 2018 en raison d'un effectif trop restreint.

## MM. Les Chefs de Corps du CSP Manspach



Sous-Lieutenant  
**Probst Arthur**

Du 01.01.1946  
au 01.09.1974



Sous-Lieutenant  
**Bloch Werner**

Du 01.09.1974 au  
01.01.1996



Caporal-Chef  
**Lienert Maxime**

Du 01.01.1996  
au 01.12.2002



Lieutenant  
**Brand Pascal**

Du 01.12.2002 au  
01.09.2018

## SECURITE ET INFORMATION

Face aux accidents, incidents techniques, ou évènements climatiques violents, l'information de la population est essentielle. Encore faut-il que les habitants concernés soient joignables. Durant le siècle passé, l'alerte était donnée par la sirène relayée par les services d'incendie et de secours et le Maire et ses services.

Aujourd'hui, l'écrasante majorité des actifs travaillent à l'extérieur du village de journée, ou par équipes, et une grande partie des personnes sédentaires (retraités, personnes au foyer ou en congés etc) s'adonnent à des loisirs extérieurs, font leurs courses, vont à des rendez-vous, ou sont tout simplement de sortie. C'est là que l'efficacité de la sirène s'arrête et qu'il convient de trouver d'autres modes de communication dont les S.M.S. par téléphones portables. (Il est rappelé que ce service existe par la mairie de Manspach et qu'il est gratuit. Utilisez-le, inscrivez-vous.)

Bien qu'il n'y ait plus de corps de sapeurs pompiers à Manspach, la sirène devant l'école reste opérationnelle pour l'appel à secours. Mais prioritairement appelez le 15 ou le 18.

***En cas de besoin médical urgent :***

***Appeler le 15 SAMU***

***En cas d'accident domestique ou routier :***

***Appeler le 18 POMPIERS***

### DEFIBRILLATEUR

En 2019, un défibrillateur sera installé sur le bâtiment d'école, et nous profiterons de cette installation pour refaire à la salle des fêtes, comme en 2016, une session de formation S.D.I.S. grand-public pour les premiers gestes de secours et l'utilisation du défibrillateur.



C'était le 20 février 2016

# RETROSPECTIVE



L'éclipse de lune du 27 Juillet 2018, vue des hauteurs de Manspach, avec le halo de l'éclairage public d'Altenach et le Jura. Pentax K3 2sec f/6.3 250mm (Photos: Dany Dietmann)

La prochaine éclipse totale de lune aura lieu en 2081. Cet événement rarissime méritait bien une page du bulletin communal 2018





**INVITATION** : La population de Manspach est cordialement invitée à assister à la présentation vidéo : « 2018 A MANSPACH »  
Dimanche 16 Décembre 2018 à 16 heures, à la Salle des fêtes de Manspach.



A l'issue de la Cérémonie de présentation des Vœux 2018, aux Manspachois par le Maire et le Conseil Municipal, Monsieur Rémy WITH, Vice Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, remet à Dany DIETMANN, la médaille de Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques.



C'est à l'occasion des vœux du maire de Manspach à la population que le conseiller départemental Rémy With a décoré Dany Dietmann de l'ordre des palmes académiques.

**LE VICE PRÉSIDENT** du conseil départemental Rémy With a retracé « une carrière hors du commun marquée par de nombreux engagements éducatifs, écologiques; associatifs, loin de toute ambition personnelle ». Il a tout d'abord retracé l'histoire de cet ordre créé par Napoléon Bonaparte qui a connu bien des évolutions et qui depuis 1966 ne peut être décerné qu'aux seuls membres de la communauté éducative mais aussi à certains qui, par leurs engagements, contribuent au rayonnement de l'éducation et à l'expansion de la culture française. Pour Dany Dietmann les mérites sont multiples et largement justifiés. Il a d'abord été instituteur remplaçant de 1967 à 1969 à Dannemarie et Seppois-le-Bas, puis itinérant en allemand à Seppois et Eglingen, à nouveau instituteur spécialisé à Dannemarie en 1970, de 1971 à 1974, puis instituteur titulaire à Fulleren et, en parallèle, secrétaire de mairie et étudiant en « prépa SVT ». En 1975 il ob-

## Un parcours, une vie, des engagements



Rémy With a décoré Dany Dietmann, visiblement ému.

PHOTO DINA

tient sa nomination au poste de professeur de sciences et vie de la terre (biologie) au collège de Dannemarie. Il y reste jusqu'à sa retraite en 2005. Entre 2003 et 2010, il est intervenant à l'école nationale des ponts et chaussées de Paris sur les problématiques physiques, socio politiques et administratives liées à la gestion des hydrosystèmes, puis intervenant à l'institut européen Eco-Conseils de Strasbourg, à Normale Sup à Paris et à l'ENA à Strasbourg. Son parcours politique et associatif local est éloquent : conseiller municipal en 1977, 1<sup>er</sup> adjoint en 1979, maire en 1983, membre du SIVOM jusqu'en 1979, puis de la communauté de communes de la Porte d'Alsace. En 1992 il crée SMARL qu'il préside toujours avec de

nombreuses satisfactions dont le retrait du bassin de la Largue de la zone de vulnérabilité nitrates. Il est membre du Comité de bassin de l'agence Rhin-Meuse depuis 1996 et administrateur de cet organisme à Metz-Rozérieulles, administrateur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques à Vincennes, délégué du Comité national de l'eau (ministère de l'environnement), président de la Commission information du public et de coopération internationale et de la commission géographique du Rhin supérieur et de l'III. Il a effectué plusieurs missions internationales à savoir, en 1998, la réorganisation de la gestion des eaux du bassin de Krischouri en Roumanie, en 2004, l'organisation de la

gestion de l'eau en Martinique. En 2006 il fut intervenant « France Bassins » au World Water Forum à Mexico. En 2008, il a participé à l'organisation du schéma de régularisation des crues en Roumanie et en Hongrie. En 2007-2010, il a participé à la mise en œuvre du SDAGE (Schéma directeur de l'aménagement et la gestion de l'eau) de l'île Mayotte. En 2012, il était intervenant au Forum mondial de l'eau à Marseille. En 2015, il a effectué diverses interventions au Cambodge pour l'organisation de la gestion et de l'exploitation piscicole sur le Mékong et affluents. Sa présence était aussi active au Laos pour l'alimentation des villages en eau potable et la gestion des eaux souterraines. Rémy With a dit que ces états de services lui permettraient largement d'écrire un troisième livre après les deux premiers en 2005 et 2006, *Déchets ménagers le jardin des impostures* et *La terre est trop belle pour mourir*. Il a conclu en citant Dany Dietmann lui-même vantant les joies qu'il a pu éprouver au travers de l'éducation des enfants, mais aussi dans le respect des uns envers les autres, le partage de la culture avec les jeunes et les adultes et le souci enthousiaste de l'avenir des générations futures. ■

F32-LAL 04

### INVITATION

La prochaine présentation des vœux à la population aura lieu à la salle des Fêtes

SAMEDI 12 Janvier 2019 à 18 heures.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités.

19 Janvier 2018 : Manspach protégé par la zone inondable d'Altenach.



3 février 2018



En avril 2017, le diocèse a accueilli le nouvel Archevêque de Strasbourg, Monseigneur Luc RAVEL.

Ce dernier a pris de nombreux contacts, pour découvrir la réalité alsacienne, et une rencontre en présence de nombreux élus du secteur a eu lieu le Samedi 3 février 2018 à Manspach, afin d'échanger sur les problématiques de la vie de nos territoires et le devenir de la société de l'Eglise. A l'issue de cette réunion, l'Archevêque a visité l'Eglise St Léger, et s'est déclaré impressionné par la qualité et la modernité de la restauration.



L'entrée de Manspach depuis Dannemarie



MARS 2018

Les Pompiers à l'Ecole



AVRIL: Championnat régional voitures télécommandées



AVRIL



Marché bio mars





MAI: Pêche à la truite



JUIN



11 juillet: Atterrissage forcé dans les champs



16 Juin : Kermesse scolaire



Découverte des petites bêtes de la rivière



31 Juillet : I.S.D.N.D. de Retzwiller en feu



## BRAVO TREMA

L'association Tréma (tous réunis pour les écoles de Manspach-Altenach) termine elle aussi son année! Elle fera sa rentrée en octobre prochain avec sa traditionnelle fête d'automne. En attendant, l'association souhaite de bonnes vacances aux élèves du RPI (et à leurs parents) !

Petit retour sur les manifestations qui nous ont permis de vous retrouver tout au long de cette année !

Nous avons commencé l'année par la fête d'automne des élèves où petits et grands avaient pu se réchauffer du froid (relatif) de l'automne dernier autour de délices de saisons, et en partageant des activités et jeux. Le tout dans un décor lui aussi de saison réalisé en grande partie par les élèves. *(nous vous invitons à retrouver cela dans votre bulletin communal de fin d'année 2017).*

Puis, en mars, nous vous avons invités à venir jouer au loto de l'école !

Malgré la neige tardive et le froid, vous étiez environ 200 personnes à avoir tenté de remporter l'un des nombreux lots mis en jeux. Cette année les gros lots proposés étaient une Nintendo Switch, un bon d'achat de 300€, et un séjour dans les arbres (ou sur l'eau) aux Cabanes des Grands Reflets à Joncherey ! Nous avons d'ailleurs eu la visite de M.Sauvageot, représentant des Cabanes des Grands Reflets qui vous avait gentiment présenté une petite vidéo du lieu !

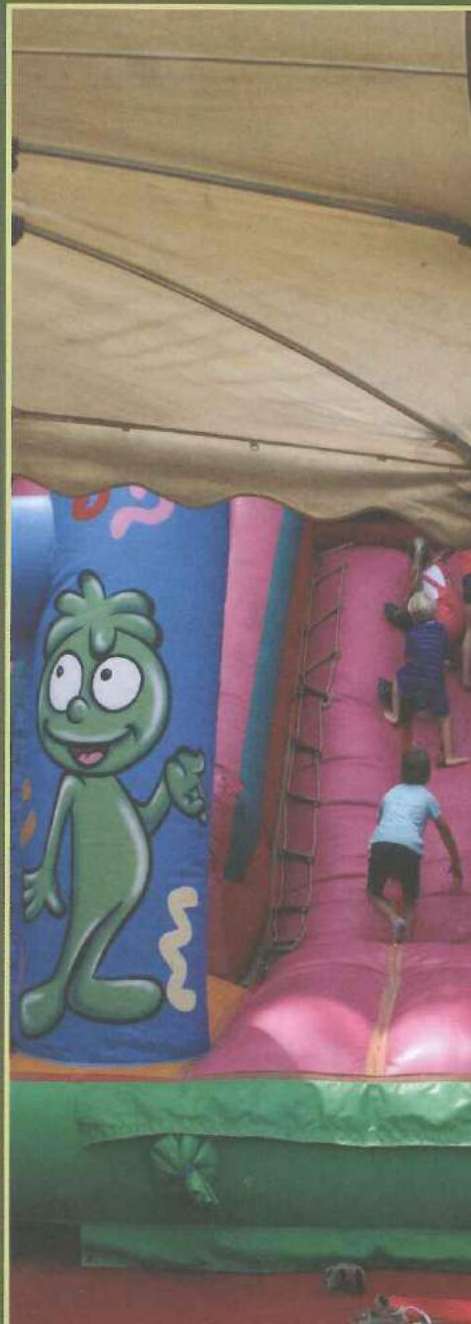
Nous tenons d'ailleurs à remercier tout ceux qui permettent ce loto chaque année (en donnant des dons ou en faisant don de leur temps et leurs services), mais vous également, qui êtes toujours au rendez-vous dans la bonne humeur et la convivialité !

Enfin, pour terminer cette année scolaire, nous vous invitons à partager un moment de détente et de jeu lors de la Kermesse de l'école du 16 juin dernier !

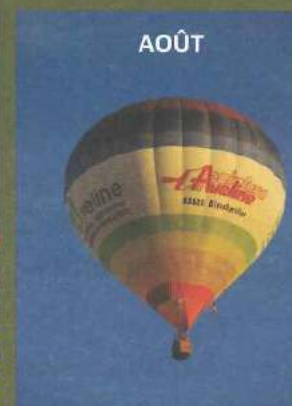
Cette année, pour l'occasion, l'association avait innové ! En effet, à la place du traditionnel barbecue, nous vous proposons des tartes flambées à emporter ou sur place, mais également un menu « pique-nique ». Du côté des jeux également, l'heure était à l'innovation ! Au programme, toujours nos traditionnels jeux, mais également une tyrolienne, des tours en âne...

Le soleil étant au rendez-vous, nous espérons que vous avez passé une agréable journée! Et les enfants également !

Grâce à votre générosité et votre participation, nous avons pu reverser au RPI une aide d'environ 1500€ pour cette année



24 Juillet : Accueil des scouts



### LETTRE DE REMERCIEMENTS DES SCOUTS DU GROUPE VAN LANG

Le groupe Van Lang a été créé dans les années 90. Il est composé de 6 unités : les oursons, les louveteaux, les scouts, les pionniers, les compagnons et la nouvelle unité des parents : les Master Chefs. Notre groupe est rattaché à la fois aux Scouts et Guides de France mais aussi à l'Association des Scouts vietnamiens de France. Actuellement, en France, seuls deux groupes de scouts vietnamiens existent : le nôtre, Van Lang situé à Antony dans les Hauts-de-Seine et Thuan-Hoa, basé à Noisiel en Seine-et-Marne. La préoccupation majeure des Scouts vietnamiens de France est de, par différentes méthodes pédagogiques scout, faciliter l'intégration des jeunes d'origine vietnamienne dans la société française tout en leur permettant de se retrouver dans une communauté de jeunes où sont entretenues les traditions et les valeurs culturelles vietnamiennes.

Durant 8 jours dans le cadre d'un camp d'été, nous avons campé dans la ville de Gildwiller-Le-Mont. Nous avons organisé un camp itinérant de trois jours. Nous sommes ainsi partis le lundi 23 Juillet de Gildwiller-Le-Mont et avons marché 21,1 km pour arriver le soir à Emlingen. Le lendemain après 22 km sous la chaleur, nous sommes arrivés dans la commune de Manspach. Nous avons finalisé notre camp itinérant en effectuant 12,4 km pour rejoindre notre point de départ.

Nous souhaitons remercier le maire, Monsieur Dany DIETMANN pour nous avoir présenté l'église et la mairie de Manspach, Monsieur Jerry MONNOT pour nous avoir accueilli dès notre arrivée et enfin, nous remercions Madame Nathalie GARDELLA



Certains habitants de la rue du Viaduc ont subi les déboires liés à la chute d'un poteau téléphonique pourri, dont la vétusté avait été signalée à Orange par les services communaux. A cette occasion nous avons expérimenté l'extrême médiocrité d'ORANGE, qui a eu besoin de 8 jours pour rétablir les communications. Par contre, il convient de féliciter les services routiers du Département d'Altkirch, qui ont apporté à la commune toutes leurs compétences pour assurer la sécurisation des usagers de la rue du Viaduc. Merci à eux.

## ALTERNATIBA 2018 A MANSPACH

Du 9 juin au 6 octobre, le Tour ALTERNATIBA a parcouru 5800km à vélo en traversant 200 territoires afin de promouvoir les alternatives au dérèglement climatique.

Lors de son étape Bâle – Belfort – Montbéliard, 12 participants ont fait une halte à Manspach, le mardi 14 août de 12h00 à 15h00.

Ce fut l'occasion de partager un repas, de dialoguer, de réinventer le quotidien, de découvrir les remarquables réalisations communales dans les alternatives au dérèglement climatique: Assainissement alternatif, Eglise photo voltaïque, Energie partagée, AMAP, bâtiment à bilan énergétique positif, pesée embarquée, mais également de souligner le travail réalisé par la Maison de la Nature du Sundgau et l'EPAGE Largue dans le domaine de la gestion de l'eau d'un bassin versant.

Après avoir fait étape à Ungersheim et à Bâle, Alternatiba a fait honneur à Manspach où l'équipe municipale, l'AMAP de Fabrice, Pizza Nono et la presse ont assuré le meilleur accueil.

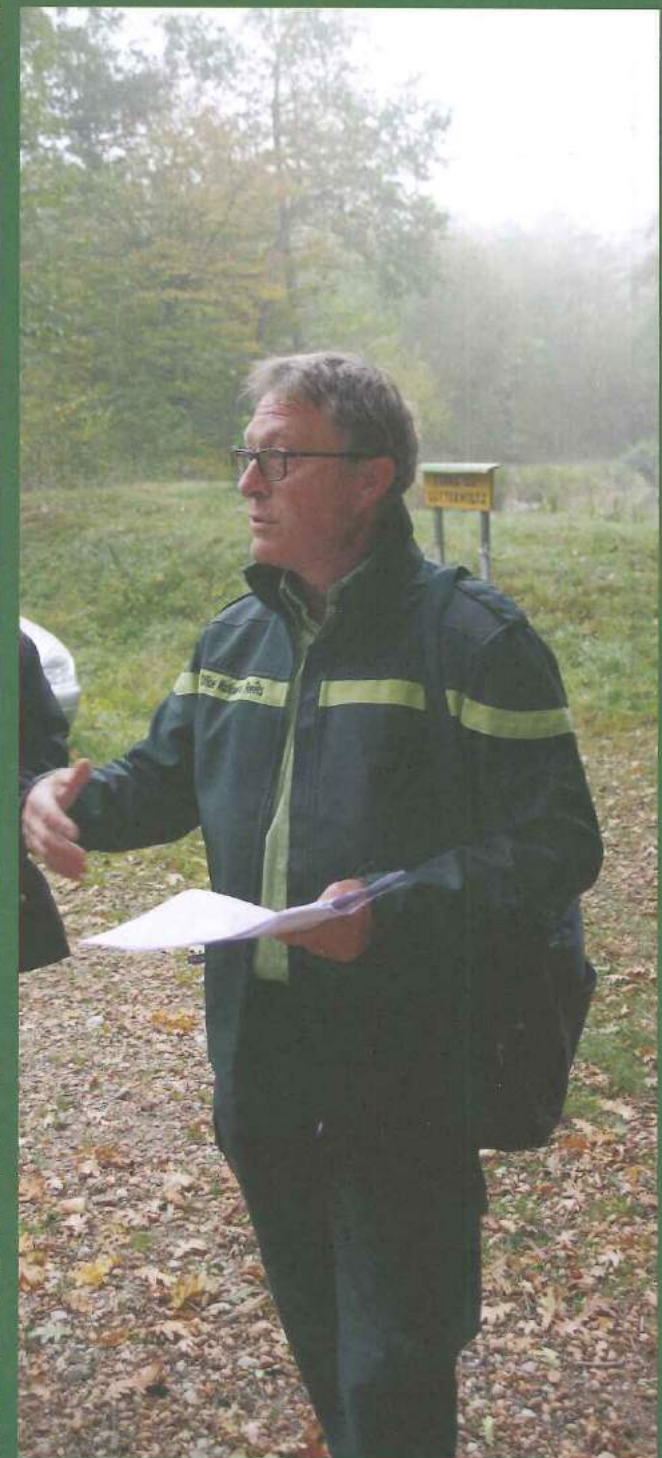








Samedi 20 octobre, Messieurs ZIEGLER et GIRARD de l'ONF ont dirigé une sortie pédagogique pendant laquelle les personnes qui avaient répondu à l'invitation ont découvert une vie forestière d'une grande richesse, indispensable à l'équilibre environnemental nécessaire à la vie de l'humanité. Hélas cette forêt souffre du réchauffement climatique, et voit son état sanitaire décliner. Il appartient à la commune de faire évoluer sa gestion forestière, vers la prise en compte significative de l'amélioration de la biodiversité, et de voir dans la forêt autre chose que l'aspect purement économique qui durant plusieurs décennies a décomplexifié et affaibli les écosystèmes.





## UN SIECLE: *(extraits du message du Président de la République à l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918*

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918, est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale....

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille...

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse la place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.....

**EVOCAATION:** Cette croix, rue du moulin, fut érigée par la famille RICHARD, en mémoire des 2 premiers morts de la guerre de 1914

En 1914 l'Alsace était encore allemande, lorsque le Jeudi 6 août à 5 heures du matin, un détachement français, à cheval, surprit un soldat allemand au croisement de l'auberge Kohler (aujourd'hui Dany Bar) . L'un des soldats français à cheval, le poursuivit jusqu'ici où il l'abattit à coup de baïonnette. Alerté par les cris, le détachement allemand cantonné dans les dépendances du moulin Kayser (Aujourd'hui Haennig), intervint et tua le soldat français. Eugène Kayser, chargea alors les 2 corps sur une voiture à plateau et alla les enterrer au cimetière. Le lendemain matin, le 7 août 1914 à 7 heures du matin, en traversant la cour, Eugène Kayser fut tué par une balle allemande qui l'atteignit sous l'omoplate gauche.

Le 12 Août 1914 un affrontement eut lieu à Romagny, incendiant 11 granges et faisant 250 morts. Les français l'emportèrent et le 13 août Manspach redevenait un village français.

11 novembre 2018 Commémoration du centenaire de l'Armistice





## UN BLOCKHAUS

### FRANCAIS EN BETON

*Voilà un but de recherche, pour mieux connaître les secrets oubliés du village, et rendre hommage par le souvenir, à toutes celles et à tous ceux qui ont vécu les affres de cette première Guerre Mondiale.*

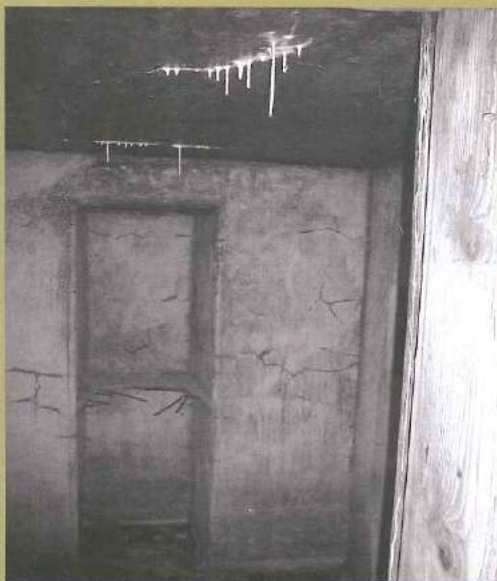
*Indice: En forêt à l'ouest de Manspach*

Le front s'est stabilisé en décembre 1914. Son point de départ se situait à Pfetterhouse, sur les deux rives de la Largue où il s'ancrait à la frontière suisse. Après avoir suivi le cours de la Largue jusqu'à Seppois-le-Haut, le Front obliquait en direction du nord et suivait la ligne de crête s'étirant entre la vallée de la Largue et celle de l'Ill à travers les forêts de Hirtzbach, Carspach

La vallée de la Largue se trouvait donc , de Seppois-le-Bas jusqu'à Balschwiller, en secteur français. Mais les militaires avaient aménagé plusieurs lignes de défense à l'arrière du front principal. Ils avaient organisé des points de surveillance des principaux carrefours situés aux points de passage de la Largue. Ici à l'ouest de Manspach, ils ont construit en juillet 1918 un blockhaus en béton pour surveiller la vallée de la Largue depuis le viaduc, hors d'usage depuis août 1914, jusqu'au village de Manspach, et assurer le contrôle de la route de Magny. Le blockhaus n'aurait été utile qu'en cas d'irruption des allemands à Dannemarie.

Les ouvrages en béton sont très rares sur le front français. En effet, les généraux de la République considéraient que le Front était une organisation provisoire et ne devait pas utiliser de béton, matériaux considéré comme durable. Les soldats français ne pouvaient donc se protéger des tirs ennemis que dans des constructions en terre et en bois. Plus tard, on mit à leur disposition des tôles de fer cintrées pour les abris enterrés que l'on étayait au moyen de troncs d'arbres. Les combattants allemands vivaient dans un « confort » nettement supérieur à celui des Français. Au Hartmannswillerkopf, ils disposaient en première ligne de l'eau courante, de l'électricité et même de l'air comprimé!

Vers la fin de la guerre, les Français commencèrent à construire eux aussi quelques ouvrages en béton. Le blockhaus de Manspach est un échantillon intéressant des techniques françaises. **Comme on peut le lire dans le cartouche qui surmonte la porte d'entrée**, il a été construit en juillet 1918 par une équipe de sapeurs du 2ème escadron de cimentiers du 6ème régiment du Génie. La finition de l'ouvrage témoigne d'une technicité de pointe et d'un soin tout professionnel dans l'exécution des travaux.



Le blokhaus se trouve situé à l'angle du bois en bordure d'une tranchée qui suivait approximativement la lisière de la forêt et longeait la pente de la colline. On accède à l'ouvrage par une tranchée bétonnée assez profonde qui est gardée à son point de départ par un décrochement en forme de chicane qui servait de poste de garde. Une meurtrière horizontale permettait de contrôler les arrivants et au besoin les éliminer.

La tranchée d'accès s'enfonce rapidement dans le monticule de terre qui entoure le blockhaus, et a été étayée par 4 barres de béton. L'entrée, fermée jadis par 2 portes successives en bois, aboutit à un sas défendu par une fente verticale. Sur la gauche on avait aménagé une niche. Sur la droite s'ouvre un couloir en chicane qui conduit vers la chambre de tir qui occupe la partie Est de l'ouvrage. Dans le couloir intérieur on remarque encore les anciens porte manteaux en bois.



La chambre de tir, de forme trapézoïdale est organisée en fonction des deux créneaux de tir pour les mitrailleuses, qui s'élargissaient vers l'extérieur en étant protégés par des parois verticales à re-dents. Les créneaux sont dirigés respectivement vers le secteur du viaduc et vers la sortie du village de Manspach. Les banquettes de tir sont spacieuses et la base d'un affût de mitrailleuse est encore en place.

Des conduits d'aération évacuaient les gaz des munitions. Dans le sol, on remarque des conduits d'évacuation qui étaient recouverts de planches. Sur le plafond, on remarque encore les veines du bois qui a servi au coffrage.

Enfin sur le dessus de l'ouvrage on distingue les cheminées d'aération camouflées en troncs d'arbres.



Textes: André DUBAIL

Photos: Dany DIETMANN



# Une **cultivatrice** très courageuse

Anna Hiffler est née à Manspach en 1897. Manspach près de Dannemarie où se trouve un viaduc. Ce viaduc fut un point stratégique pendant la guerre de 14-18. Comme les Allemands s'en servaient pour se ravitailler en munitions, les Français le bombardèrent. Mais au début des hostilités ces derniers entrèrent en Alsace et y restèrent si bien qu'ils le reconstruisirent pour leurs besoins.



Église de Manspach.



Fenaison.

Bonjour Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint un article paru dans La Nouvelle Revue Lorraine qui concerne une ancienne habitante née à Manspach et qui a vécu sa vie de femme à Montreux-Château. Cet article a été écrit par ma maman Bernadette Lorrain, épouse d'un fils de Anna Hiffler (épouse Lorrain) dont parle l'article.

J'espère que vous en ferez bonne réception  
Buhl Françoise (née Lorrain)

Les Allemands installèrent alors une pièce d'artillerie de marine à longue portée à Zillisheim et de là, tirèrent sur le viaduc. À Manspach, la famille Hiffler entendait les obus arriver, ils se couchaient car la maison tremblait, les vitres se brisaient, le viaduc touché ne pouvait plus servir. Alors les Français se remettaient au travail pour le reconstruire. Toute la guerre durant, le viaduc fut endommagé et réparé.

Anna avait cinq frères. Anna qui ne pariait que l'alsacien apprit le français au contact des troupes et se perfectionna en suivant des cours du soir si bien qu'elle eut un prix dont elle était très fière.

Elle se mariait en 1920 avec Joseph Lorrain de Cunelières (Territoire de Belfort), qui assura la malle-poste Cunelières-Rougemont le Château. Le couple s'installa rue de la Gare à Montreux-Château dans une jolie maison qui servait aux douanes, qui disparurent en 1870. C'étaient des bureaux face à un quai où les wagons de marchandises étaient pesés et devaient payer un droit pour passer la frontière.



Anna Hiffler avec des soldats français à Manspach, guerre 14-18.

Ils sont dépositaires de la bière de Tantonville et pour le client qui se fournira toute l'année chez eux, ils installeront en prime un bal champêtre pour la fête du village car Joseph est menuisier. Ils possèdent en plus quelques champs, ils sont cultivateurs. Anna a deux enfants, Raymond né en 1921 et Fernand né en 1922.



Mérite agricole Anna Hiffler.

Ce jour de juillet des nuages s'accumulent sur Montreux. Tout à coup l'orage éclate, le tonnerre gronde et les éclairs huisent. La foudre entre dans l'écurie par la porte grande ouverte. Le foin du râtelier prend feu. Anna trait une vache. Le feu se propage très vite, alors n'écoutez que son courage elle se précipite pour détacher les vaches. Ses vêtements prennent feu mais elle ira au bout de sa tâche. Elle court hors du brasier et pour éteindre ses vêtements, elle se jette dans l'abreuvoir. Les pompiers arrivés emmènent Anna à l'hôpital de Belfort. Elle est gravement brûlée à la poitrine, au cou et aux bras. À cette époque, vu la surface de peau brûlée, elle n'a guère d'espoir de survivre. Les infirmiers bandent ses plaies comme cela se pratiquait, mais Anna s'écrie : « Enlevez-moi tout ça j'étouffe ! » Cette demande a-t-elle aidé à sa guérison ? On n'en sait toujours rien, est-il qu'elle survécut alors que le journal local avait déjà annoncé son décès.

Elle rentre donc à la maison et retrouve son mari et ses deux enfants. Dans ses champs, le grand plaisir d'Anna était la culture et les machines agricoles qu'elle conduisait elle-même. C'est ainsi qu'un jour, assise sur le

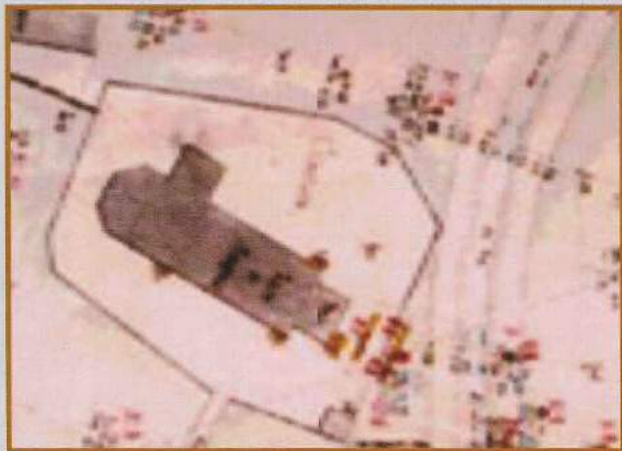
râteau à cheval pour mettre le foin en tas, le cheval s'emballa. Anna tombe à terre et elle est entraînée par le râteau à la vitesse du cheval affolé. Un paysan dans un champ voisin arrive à maîtriser la bête qui s'arrête. On relève Anna toute contusionnée, mais cet accident n'entame en rien son amour de l'agriculture.

M. Helminger, maire de Montreux-Château fera Anna Hiffler, Chevalier du Mérite Agricole pour son courage et sa détermination. C'est ainsi qu'on vit dans nos petits villages, sans éclat, respectueux du sentiment du devoir accompli.

Bernadette Lorrain-Distel



Maison de Montreux-Château.



## HISTOIRES D'EAU

Sur ce plan cadastral qui date de 1803, on constate que l'ancienne église occupait une grande partie du cimetière. On peut remarquer que le mur d'enceinte du cimetière d'aujourd'hui existait déjà à l'époque, au même titre que l'entrée. Sur le plan, la Rigole n'existe pas encore physiquement, mais les cotes de son emprise sont déjà cadastrées. En comparant le plan avec la photo aérienne, l'actuelle chapelle du cimetière et la sacristie de l'ancienne église sont parfaitement superposables. Même la fenêtre de cette chapelle correspond à la fenêtre du dessin ci-contre.

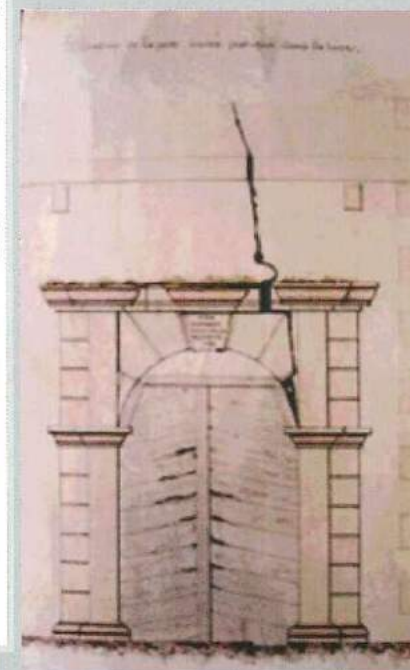
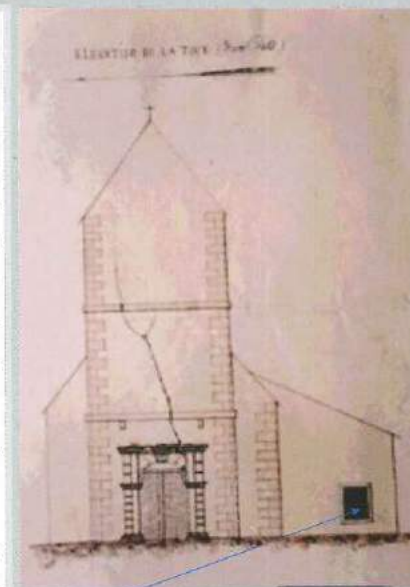
D'après le plan, le clocher avec l'entrée de l'église à l'ouest, étaient très proches du mur d'enceinte ainsi que de la rigole.

Ces deux dessins issus des archives départementales traduisent le fait que les fissurations étaient montantes et trouvaient leur origine dans une déstabilisation des fondations par les eaux d'infiltration de la Rigole. Il est à noter que la face ouest du clocher ne comportait ni cadran d'horloge, ni abassons. Pourtant les campanologues consultés sont quasiment sûrs que la petite cloche, non fonctionnelle de l'actuel clocher, proviendrait du clocher de l'église du cimetière. Ces dessins sont sans doute issus d'une procédure tentée par la commune de Manspach à l'encontre des services de la navigation de l'époque pour destruction accidentelle d'un édifice cultuel. La commune n'eut pas gain de cause mais se trouva dans l'obligation de vendre une partie de sa forêt à la commune de Romagny, pour avoir les fonds nécessaires pour construire l'actuelle église dans les années 1860.

Maudite par les meuniers de la basse Largue qui lui reprochaient de leur voler leur eau, la Rigole fut le théâtre d'actions commando qui ouvrirent les berges de la Rigole à la pioche pour renvoyer l'eau dans la Largue.

Voilà, vous arrivez à la fin de la lecture du bulletin communal 2018, et si vous voulez poursuivre la découverte du chemin de la vie de notre joli village, vous pouvez parcourir le site internet, venir assister à la vidéo projection rétrospective 2018, du 16 Décembre à 16 heures, à la salle des fêtes, participer à la réception des vœux le 12 Janvier 2019, à 18 heures.

Il reste à toute l'Equipe Communale, le plaisir de vous souhaiter un joyeux Noël, et de vous présenter ses meilleurs vœux pour 2019.



Cérémonie de clôture d'activité du C.P.I. de Manspach le Dimanche 28 Octobre 2018 dans la cour du Moulin

